

Option
numérique

CONSULTATION

Arts et lettres – option numérique (@lon)

Hypothèses
de scénarios d'action

COMITÉS D'ORIENTATION (@lon)

Version annotée faisant suite
à la consultation du secteur
CHANSON du 27 juin 2011

SOMMAIRE

ENJEUX ET CONSTATS GÉNÉRAUX	2
SCÉNARIOS D'ACTION	3
1- INFRASTRUCTURES	4
2- STRATÉGIES	4
3- VEILLE	5
4- ÉTUDES	5
5- PARTENARIATS AVEC L'INDUSTRIE ET LA RECHERCHE	5
6- MISE EN ŒUVRE DE RÉSEAUX ET/OU DE PÔLES	6
7- PERFECTIONNEMENT	6
8- RÉSIDENCES	7
9- INTÉGRATION DES ÉTAPES CRÉATION-PRODUCTION-DIFFUSION	8
10- EXPLORATION	9
11- NOUVEAUX MODÈLES	9
12- CONSERVATION ET DOCUMENTATION	10
13- OUTILS D'ANIMATION OU D'ÉDUCATION	11
14- CRÉATION DE SITES WEB	11
15- VITRINE VIRTUELLE	11
16- SERVICES EN LIGNE	12
17- PUBLICATIONS EN LIGNE	12
18- MISE EN MARCHÉ	13

ENJEUX ET CONSTATS GÉNÉRAUX

L'usage des technologies de l'information augmente de façon exponentielle. Elles changent fondamentalement notre rapport au temps et à l'espace. Elles sont plus rapides, plus efficaces et leurs capacités évoluent sans cesse. Dans ce contexte, la plupart des pratiques professionnelles sont touchées. Dans le secteur des arts et des lettres, ces changements vont bien au-delà des simples transformations des modes de création et de production, car ils transforment tout le processus de la création à la diffusion, en passant par la formation et le perfectionnement. Ces technologies interpellent également le public qui voit maintenant les choix se diversifier. De simple récepteur ou consommateur, le public devient partie prenante d'un processus de production. Les réseaux sociaux sont un bon exemple à cet égard.

Les technologies numériques auront des répercussions sur l'avenir de la culture québécoise. C'est ce que soutient la très grande majorité des répondants à un sondage du CALQ auprès des artistes et des organismes qui lui soumettent des demandes de soutien financier. En plus des modifications déjà citées, les technologies transformeront la situation économique du secteur des arts et des lettres ainsi que les besoins en formation et en perfectionnement, le soutien technique et l'embauche de personnel spécialisé.

L'avènement des technologies numériques participe ainsi à un double processus avec, d'un côté, une certaine démocratisation (des usages de la technologie, de l'accessibilité aux équipements, aux contenus, etc.) et, de l'autre, une spécialisation croissante (des expertises, des créneaux, des marchés, etc.). Les enjeux et constats suivants touchent, à divers degrés, l'ensemble des disciplines artistiques :

La porosité des frontières disciplinaires. Avec l'arrivée des technologies numériques, la frontière entre plusieurs domaines (ex : art, science, technologie, industrie, etc.) devient particulièrement instable alors que les pratiques et les disciplines artistiques sont d'autant plus multifformes et en mouvance. Alors que les technologies numériques facilitent les collaborations, elles poussent également les artistes à redéfinir leur discipline et à remettre leur identité en question.

L'émergence de l'artiste entrepreneur. La prolifération de certains outils numériques plus abordables et accessibles fait en sorte que l'artiste a la possibilité de devenir plus autonome. De même, les technologies numériques interviennent dans la chaîne de création, de production et/ou de diffusion à un tel point que la distinction entre ces phases devient de moins en moins évidente. La possibilité d'avoir recours à un nombre moindre d'intermédiaires vient avec une augmentation de la charge de travail pour l'artiste-entrepreneur. Si l'artiste peut jouer un rôle beaucoup plus actif qu'avant, l'abondance même de produits le renvoie à la masse anonyme. Alors qu'il existe de vastes structures (Google, Amazon, etc.) qui rassemblent l'offre mondiale de produits sur le Web – entre celles-ci et les individus, entre les méga-sites et les très nombreux sites d'organismes culturels – il manque encore des pôles de référence pour les milieux.

De plus, les phénomènes de la mondialisation et de la délocalisation de la création, de la production et de la diffusion font en sorte qu'il devient plus difficile de retenir certains créateurs au Québec. Dans les domaines où les créateurs sont extrêmement mobiles, l'avantage comparatif d'une ville ou d'une province doit être sans cesse renouvelé.

Commentaire [1] : La nouvelle réalité numérique remet tout en question. La conversion se fera de toute façon, mais dans ce processus : 1) les **artistes ont perdu leurs protections** (ex : lois, etc.), échec des collectifs de droits d'auteur, 2) les **œuvres sont dévalorisées** (valent moins)... **Les coûts de production ont diminué mais l'artiste reçoit moins...** La problématique de la **monétisation** des œuvres demeure... La politique est toujours en mode « réaction » alors que cela fait 20 ans que les TN sont là; les FAI se sont accaparés 50-60% de nos revenus depuis... Les **droits d'auteur** représentent la moitié du problème. Il faut **responsabiliser les ayants droits** à travers les lois sur les licences... Est-ce que le CALQ et la SODEC vont aller défendre ces dossiers au niveau fédéral? Le fait que la Ministre n'ait **pas juridiction** est un problème qui devrait être soulevé dans le rapport, car cela affaiblit les artistes. Il faut préparer le terrain avant le prochain projet de loi, en (...)

Commentaire [2] : Il manque des données sur le **temps passé sur les réseaux sociaux et sur le Web à faire de la promotion**, c'est-à-dire du temps qui n'est pas passé sur la création (degrés d'utilisation ou de priorité)...

Commentaire [3] : O K pour le renouveau du CALQ, mais les artistes apprécient le **lien direct** (sans intermédiaire) qu'ils peuvent avoir avec le CALQ : il ne faudrait pas toucher à cet aspect. Il y a une volonté du milieu de se rapprocher de la SODEC à cause de la prolifération des artistes autonomes. Il faut créer une **synergie** entre tous les acteurs. Parce qu'il n'est pas assujéti au monde de la production, le CALQ peut aider le **créateur débutant** à devenir autonome. (La SODEC est comme un Boeing 747 dont le virage sera long et dur et les jeunes (...))

La transformation du rôle des experts. D'une part, la montée vertigineuse de l'offre en ligne de diverse provenance crée un besoin accru au sein de la communauté artistique pour les fonctions éditoriales et critiques, capables d'entretenir les notions d'excellence et de professionnalisme. D'autre part, la multiplication des formats numériques, des plates-formes et des procédés fait en sorte que les artistes et les organismes ont de plus en plus besoin d'avoir recours à des experts et/ou des services techniques ou de tenir à jour leurs connaissances. Dans les deux cas, cela engendre une augmentation des coûts et de la charge de travail pour les artistes et les organismes.

La déstabilisation des modèles d'affaires traditionnels. Le développement des technologies numériques, et spécialement Internet, a provoqué des changements dans les comportements et les attentes du public. La « monétisation des œuvres » représente un autre enjeu qui prend de l'ampleur. Ces changements posent un défi de taille aux modèles traditionnels d'affaires et de droits d'auteur, notamment. Par ailleurs, Internet permet la création de multiples communautés d'intérêt, de créneaux et de marchés hyper spécialisés et quasi exclusifs qui constitueraient ce qu'on a nommé la « longue traîne ».

La rapidité de l'apparition des nouveaux besoins par rapport à l'adaptation. L'accélération exponentielle du changement propre à l'ère numérique se manifeste à travers le développement et renouvellement rapides des équipements et des outils, mais également des connaissances, des pratiques, des communautés et des modes de diffusion. L'utilisation de nouvelles technologies pose un défi grandissant pour la conservation et la documentation, le partage de savoir-faire et la question de la mémoire en général.

SCÉNARIOS D'ACTION

Les hypothèses de scénarios d'action du présent document ont été formulées afin d'offrir des pistes de réflexion aux membres des comités disciplinaires et à tous ceux que la question intéresse en ce qui a trait aux cinq axes du projet @lon :

- la création;
- la production;
- la diffusion;
- le perfectionnement;
- la promotion / mise en marché.

Les questions relatives aux infrastructures et aux modes de financement ont également été intégrées.

Le document rassemble la totalité des hypothèses de scénarios d'action de l'ensemble des secteurs et des disciplines artistiques afin de favoriser une *pollinisation croisée* et parvenir à distiller les scénarios d'action qui feront l'objet de recommandations officielles au terme de la démarche.

Chaque hypothèse de scénario d'action est accompagnée d'une référence (entre parenthèses) aux disciplines artistiques qui en ont fait mention lors de séances de réflexion avec leurs représentants en amont des rencontres de consultation.

Dans le cadre du processus de consultation, l'objectif des rencontres est triple :

- faire des constats et identifier les principaux enjeux et les défis liés au développement des secteurs disciplinaires face aux répercussions des technologies numériques;

Commentaire [4] : Le métier dépend d'une équipe... Il faut distinguer « l'entrepreneur par défaut » de celui qui le devient par choix et « l'attitude d'autonomie » : c'est une somme de travail énorme. La moitié des étudiants en chanson se décourage éventuellement... Le métier requiert une **aptitude pour vendre** et non simplement des outils... Cela enlève du temps de création, le **stress** enlève de l'énergie pour créer. Ce n'est pas tous les travailleurs autonomes qui peuvent faire des affaires et de la création à la fois. Il n'y a pas d'argent pour les agents qui pourraient mieux aider... **L'autonomie a un coût**, mais l'artiste souvent ne se paye pas pour pouvoir payer les autres... **L'assurance-emploi** serait-elle une solution? Un partenariat entre le CALQ et **Emploi-Québec** est une bonne idée... Les dépenses excèdent les revenus, les artistes « pa...

Commentaire [5] : Il y a beaucoup de travail à faire au niveau de l'**éducation** afin de contrer la pensée magique au sein du public. Notre métier est tellement dévalorisé que cela devient notre responsabilité de revendiquer notre droit de vivre et de payer le loyer... L'éducation doit se faire par le gouvernement **auprès des entreprises** et non auprès du public. Au besoin, il faudrait utiliser des moyens coercitifs visant les entreprises. Il faut aussi faire de la **pression politique** (ex : lois) auprès de entreprises, ex : comme pour les déversements de produits chimiques dans les cours d'eau. Le consommateur lui ne détient pas de levier de pression... Il ne faut pas attendre après le public... Deux groupes d'intérêts profitent de la situation actuelle : 1) les **vendeurs** de logiciels et d'équipements et 2) les **fournisseurs d'accès Int...**

- proposer des scénarios d'action, selon cinq axes : création, production, diffusion, mise en marché/promotion et perfectionnement;
- commenter, valider, développer les hypothèses de scénarios d'action recensées par le CALQ.

1 – Infrastructures

- 1.1 Offrir un accès Wi-Fi libre et gratuit sur l'ensemble du territoire. (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / CHANSON)
- 1.2 Soutenir la création et le développement de bibliothèques virtuelles pour favoriser le rayonnement de la dramaturgie québécoise. (ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE)
- 1.3 Soutenir la mise à niveau et la dotation d'équipements de projection vidéo et sonore immersive dans les salles de spectacles, en circuit fermé, au Québec pour la présentation sur écran de spectacles et concerts en direct et pour l'accueil de productions multimédia. (MUSIQUE / DANSE / CHANSON)
- 1.4 Développer des lieux de production et de création en métiers d'art où les technologies numériques seraient accessibles. (MÉTIERS D'ART)
- 1.5 Mettre à profit les réseaux existants, tels celui d'Hydro Québec, du réseau des cégeps et autres (RISQ), pour en faire bénéficier l'ensemble de la population québécoise. (CHANSON)
- 1.6 Nationaliser Internet au Québec. (CHANSON)
- 1.7 Essentiel d'instaurer un système de redevances pour les créateurs fournisseurs de contenus dont les fonds proviendraient des revenus des fournisseurs d'accès Internet. (CHANSON)
- 1.8 Créer un système de redevances similaire pour les créateurs, dont les fonds proviendraient des revenus des équipementiers (tels Apple, Nokia et autres) qui fournissent du matériel qui emmagasine du contenu créatif (disques durs, micro-chips, RAM, etc.). (CHANSON)

2 – Stratégies

- 2.1 Accroître le budget d'un fonds des technologies numériques qui financera la mise sur pied de réseaux numériques permettant la réalisation de partenariats et l'émergence de projets de création et de diffusion dans le domaine des arts et des lettres. (TRANSVERSAL)
- 2.2 Développer une stratégie en culture comportant des mesures de soutien à la création et à la diffusion de la littérature, qu'elle soit traditionnelle, hybride ou totalement numérique. (LITTÉRATURE)

Commentaire [6] : D'accord, mais il faut *d'abord* que l'Internet à haute vitesse soit accessible sur l'ensemble du territoire québécois.

Commentaire [7] : Le concert en différé est une mauvaise idée : le concert est la seule chose qui ne peut être volée... Mais si c'est fait à travers un **réseau fermé** (de fibre optique), cela pourrait permettre le **développement de public** via des « previews » ou des premières parties devant un auditoire captif, ce qui ne dérangerait pas le créateur... ex : rejoindre un public en région via le Club Soda... C'est un **outil de promotion** génial : les artistes moins connus n'ont pas les moyens d'aller en région car cela représente des risques monétaires... Il y a quand même une crainte que les gens se **déplacent** moins pour les concerts en direct...

Commentaire [8] : Voir le projet actuel de monétisation et d'échanges non-commerciaux du **Songwriters Association of Canada** : la solution réside dans l'imposition d'une redevance... Il faut réconcilier deux écoles, entre taxer le consommateur et taxer l'accès Internet, ce qui ne fera qu'augmenter les tarifs en bout de ligne... Il y a un problème de répartition entre auteurs, interprètes, producteurs... L'association crée une **infrastructure** : un forfait qui inclut l'accès libre et illimité à la musique. Selon un sondage CROP, 72% des répondants seraient prêts à accepter une surcharge. Il n'y a pas eu de solution jusqu'ici car il n'y a pas...

Commentaire [9] : Voir avec les associations sectorielles avant s'il y a des projets qui ne sont pas déjà en cours... et aller voir ailleurs aussi (partenariats non-traditionnels)... Le budget actuel est petit – 500 000 \$/par an pour trois ans...

3 – Veille

- 3.1 Développer une veille sur l'évolution de la gestion des droits d'auteur dans l'univers des technologies numériques. (LITTÉRATURE / CHANSON)

4 – Études

- 4.1 Mener une étude complète sur les besoins des périodiques culturels pour faciliter leur adaptation. (LITTÉRATURE)
- 4.2 Financer une étude permettant d'établir le cadre et les conditions dans lesquelles la diffusion virtuelle d'œuvres/spectacles en salle peut être réalisée sans nuire à la circulation du spectacle vivant en vue de rejoindre un public distinct de celui qui s'intéresse au spectacle vivant. (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / DANSE / MUSIQUE)
- 4.3 Explorer la pertinence d'établir un lieu virtuel de mémoire en danse au Québec. (DANSE)
- 4.4 Participer au consortium international portant sur la constitution de protocoles de métadonnées afin d'assurer la pérennité des œuvres et faciliter un arrimage sur une base mondiale. (CHANSON)

5 – Partenariats avec l'industrie et la recherche

- 5.1 Aider la mise sur pied de partenariats fertiles et favoriser une collaboration fructueuse entre les créateurs, les organismes artistiques et les institutions susceptibles de participer à l'essor de la création littéraire, comme les universités, les industries culturelles et les entreprises de haute technologie. (LITTÉRATURE)
- 5.2 Mettre en place un programme de soutien à des projets de collaboration artistes-industrie et/ou artistes-centres de recherche. Ce programme devrait offrir un service de jumelage par la mise en place, notamment, d'un mode d'inscription pour les organismes, les chercheurs et les artistes intéressés à ce type de collaboration. (ARTS NUMÉRIQUES / CHANSON)
- 5.3 Encourager la contribution de l'activité littéraire aux autres arts et aux industries culturelles :
- soutenir davantage l'écriture exploratoire, sous toutes ses formes;
 - favoriser l'attribution de bourses aux artistes et le soutien aux projets d'organismes de création d'œuvres littéraires hypermédias destinées à la scène, aux scénarios de cinéma, à la conception de jeux vidéo, etc.
 - offrir la possibilité de combiner des images au son en écriture hypermédias. (LITTÉRATURE)
- 5.4 Favoriser les partenariats avec les entreprises privées afin que les artistes et les organismes culturels puissent bénéficier du développement économique dans le secteur des technologies numériques. (MUSIQUE / CHANSON)

Commentaire [_10] : Il faut se donner un **instrument permanent** car on ne réglerait pas le problème aujourd'hui... Quel genre de représentation pour les artistes?

La SPACQ a organisé une coalition, table de veille continue, mais il n'y a pas d'aide pour effectuer des études, aller chercher des expertises, payer un coordonnateur...

Ex : La France a nouvellement créé le **Conseil national du numérique** qui regroupe les sociétés de droits d'auteur, les grandes maisons de disques, l'industrie des TIC, mais il y a une absence des membres du public, de **consommateurs** (ceux-ci jouent un rôle majeur dans l'univers numérique), d'artistes... Nous pourrions constituer une entité plus crédible au Québec, pour le droit d'auteur mais également concernant les **infrastructures** (ex : fibre optique, etc.)...

Bref, si nous ne trouvons pas les **moyens**, nous serons incapables de relever le défi du numérique! Peut-être faudra-t-il se tourner vers le privé? Ex : Éléphant de Québec... Le **MCCF** devrait mener une veille stratégique continue...

Bref, si nous ne trouvons pas les **moyens**, nous serons incapables de relever le défi du numérique! Peut-être faudra-t-il se tourner vers le privé? Ex : Éléphant de Québec... Le **MCCF** devrait mener une veille stratégique continue...

Commentaire [_11] : Le Québec ne fait pas partie du consortium en ce moment... Étude de l'INRS en ce sens en attente de financement...

Commentaire [_12] : Oui mais comment? Voir 5.2? Comment augmenter le **capital de risque en culture**? Ex : Placement-Culture...

Importance du lien direct avec les artistes sans intermédiaire (ce qui n'est pas le cas maintenant)... On doit susciter des partenariats avec des entreprises **hors du champ culturel**... Tenir les **entreprises subventionnées par le gouvernement provincial** de mettre **1%** de leurs budgets en recherche et innovation sur des collaborations avec des organismes artistiques... Besoin d'**incitatifs fiscaux**...

6 – Mise en œuvre de réseaux et/ou de pôles

- 6.1 Reconnaître les différents modèles d'organisation et d'association visant à partager et optimiser l'utilisation des équipements numériques de pointe et des ressources techniques. (MUSIQUE / DANSE / CINÉMA-VIDÉO / ARTS NUMÉRIQUES)
- 6.2 Créer une brigade volante « technologique » offrant des expertises en technologies numériques aux organismes et aux artistes. (CINÉMA-VIDÉO)
- 6.3 À l'aide de plates-formes numériques, favoriser la mise en commun des équipements et des expertises, ainsi que les collaborations et les partenariats entre organismes artistiques pour la création, la production et la diffusion des œuvres. (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / MUSIQUE / DANSE / CHANSON)
- 6.4 Soutenir le partage des expertises et la préservation de la mémoire entre et au sein des centres de production. (CINÉMA-VIDÉO)
- 6.5 Aider à mieux positionner l'action associative au sein du milieu par la mise en place d'outils d'intervention, tant au niveau de la promotion et du rayonnement de la discipline qu'au niveau de la communication et l'échange d'information sur tout le territoire. (CINÉMA-VIDÉO / ARTS NUMÉRIQUES)
- 6.6 Favoriser l'exploration de partenariats avec des firmes de cablodistribution offrant des services de « vidéo-sur-demande », notamment afin d'assurer une meilleure diffusion en région. (CINÉMA-VIDÉO)
- 6.7 Favoriser les partenariats et la mise en réseaux des salles de diffusion en région et des distributeurs. (CINÉMA-VIDÉO)
- 6.8 Développer des pôles de création et de production spécialisés dans l'alliance entre une discipline artistique donnée et les technologies numériques. (LITTÉRATURE / ARTS DU CIRQUE / THÉÂTRE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / CINÉMA-VIDÉO)
- 6.9 Favoriser le développement de l'expertise par l'échange de données et la mise en commun de pratiques. (CHANSON)
- 6.10 Favoriser le regroupement et le partage d'expertises et de ressources par l'utilisation d'intranets, accroissant ainsi les possibilités collectives. (CHANSON)

7 – Perfectionnement

- 7.1 Aider les écrivains à agir de manière autonome sur l'ensemble de leur métier en minimisant le recours à des intermédiaires. (LITTÉRATURE)
- 7.2 Dans la mesure du possible, répondre aux besoins financiers des organismes de création, de production et de diffusion soutenus au fonctionnement par le CALQ pour la réalisation de projets impliquant des technologies de pointe. (MUSIQUE / DANSE / ARTS VISUELS / CINÉMA-VIDÉO / ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / MÉTIERS D'ART)

Commentaire [_13] : Le lieu unique versus la multiplication des plates-formes... Un tel portail devrait exister par discipline, par groupe d'intérêt... Les portails sont difficiles à implanter, voir Netmusique (fonds de l'autoroute de l'information) il y a 15 ans...
Autre proposition : un « **back-end** » **unique** qui pourrait être pris en charge par BAnQ, par exemple... Ex : Oui, mais l'entrepôt numérique du livre (ANEL) a aussi ses problèmes : Comment forcer un éditeur à y déposer ? Contenu mal exploité... Qui prendra l'initiative du côté de la chanson ? ADISQ ? SOPROQ ? Cela devrait être le **MCCF** car c'est un projet qui va au-delà des intérêts commerciaux... Il faudra créer des **incitatifs** (ex : ADISQ pourrait reconnaître le nombre de fréquentations du serveur, etc.)...
Si la musique ne peut être monnayée, elle pourrait être hébergée par l'état et le coût refilé aux payeurs de taxes (utilisateurs) plutôt qu'aux créateurs...
Une plate-forme serait bien pour la **création**, et non ... 8]

Commentaire [_14] : La culture numérique est une nouvelle façon de faire : un mode de **perpétuel apprentissage**, non de « perfectionnement » mais de « **formation continue** »... La SPACQ et d'autres (CQM) offrent déjà de la formation continue... Il faut mentionner le **CQRHC** ici, recenser ce qui existe déjà...
Il faut aider les **jeunes** à adopter une méthode de travail, à faire le pont entre la technique et les TN...
Les **problèmes techniques** peuvent constituer une grande perte de temps... Accélérer la résolution de problèmes via une base de données ?
Il faut que la formation soit diversifiée en incluant apprentissage et **réseautage** : il y a beaucoup d'isolement...

- 7.3 Reconnaître les projets de perfectionnement permettant de suivre une classe de maître à distance grâce à la vidéoconférence. (MUSIQUE / DANSE / ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / CHANSON)
- 7.4 Offrir un soutien accru aux projets visant le perfectionnement d'artistes au sein d'institutions reconnues spécialisées dans l'intégration des technologies numériques aux arts. (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / MÉTIERS D'ART / ARTS VISUELS / CINÉMA-VIDÉO / MUSIQUE / DANSE / CHANSON)
- 7.5 Reconnaître le mentorat comme une source légitime de perfectionnement et de développement professionnel. (MUSIQUE)
- 7.6 Offrir de la formation de conception assistée par ordinateur (logiciels de modélisation) dans le cadre du corpus académique en métiers d'art. (MÉTIERS D'ART)
- 7.7 Offrir de la formation et du perfectionnement sur les technologies numériques auprès des maîtres en métiers d'art. (MÉTIERS D'ART)
- 7.8 Rendre les lieux de diffusion plus propices aux technologies numériques et du même coup les productions plus légères et plus facilement transportables. (CHANSON)
- 7.9 Accroître le soutien aux coopératives qui offrent à des fins de création, de production et de diffusion la location d'équipements numériques de pointe et des ressources techniques. (CHANSON)
- 7.10 Privilégier l'artiste et son perfectionnement, plutôt que d'intervenir dans l'équipement. (CHANSON)
- 7.11 Favoriser l'accès aux ressources et à l'expertise technologique. D'autant plus, si le travail se fait en « *Open source* » et qu'il peut profiter à l'ensemble du milieu. (CHANSON)
- 7.12 Ouvrir au chevauchement disciplinaire, au marketing viral pour apporter des compléments à la création (ateliers APEM, perfectionnement Musitechnic). (CHANSON)

Commentaire [_15] : Oui. Spécialement pour relier la région et la ville.

8 – Résidences

- 8.1 Créer ou élargir le volet résidence du programme de bourses du CALQ en vue de soutenir des résidences d'artistes spécialisés dans les technologies numériques au sein d'organismes d'autres disciplines pour la réalisation de projets de création, de production ou de diffusion. (ARTS VISUELS / ARTS DU CIRQUE / THÉÂTRE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / MUSIQUE / DANSE / CHANSON)
- 8.2 Soutenir des résidences d'artistes au sein d'organismes spécialisés en nouvelles technologies, de centres de recherche ou d'entreprises, en vue de la création ou de la réalisation d'une production impliquant une dimension technologique importante. (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTI DISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / DANSE / ARTS VISUELS / MÉTIERS D'ART / MUSIQUE / CHANSON)
- 8.3 Mettre en place un programme de collaboration et/ou résidence artistes-ingénieurs, artistes-laboratoires universitaires, artistes-laboratoires, industries. (ARTS NUMÉRIQUES / CHANSON)

Commentaire [_16] : Oui. Créer et élargir...

- 8.4 Mettre sur pied un programme visant à soutenir des résidences d'artistes en arts numériques au sein d'organismes de théâtre, danse, musique, art visuel ou littérature pour la réalisation de projets impliquant les technologies numériques au niveau de la création, de la production ou de la diffusion, dans le but de favoriser le transfert d'expertise et une meilleure connaissance des arts numériques dans les autres secteurs. (ARTS NUMÉRIQUES)
- 8.5 Mettre en place un programme de collaboration et/ou résidence permettant à des artistes des arts numériques de collaborer avec des artistes d'autres secteurs et disciplines artistiques. (ARTS NUMÉRIQUES)
- 8.6 Permettre l'accès à des projets conjoints émanant de créateurs œuvrant dans des disciplines artistiques différentes. (CHANSON)
- 8.7 Permettre l'accès des experts technos aux projets artistiques : les programmeurs sont des créateurs lorsqu'ils amènent ailleurs, créent des formes encore non existantes, lorsque leurs idées sont intégrées à la création. (CHANSON)

9 – Intégration des étapes création-production-diffusion

- 9.1 Compte tenu que les processus qui vont de la création à la diffusion sont de plus en plus indissociables les uns des autres, notamment avec le développement des technologies numériques, revoir les programmes de bourses aux artistes afin que ceux-ci puissent prendre en charge dans leur globalité les projets qui comportent plusieurs étapes de réalisation, incluant la recherche, la création, la production, la promotion des œuvres et des productions, la diffusion, etc. (DANSE / CHANSON / ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / MUSIQUE / ARTS NUMÉRIQUES / CINÉMA-VIDÉO)
- 9.2 Soutenir le développement de la littérature numérique en concevant un programme spécifique visant la création de nouvelles œuvres, basées sur le texte, utilisant les nouvelles technologies. Permettre aux écrivains l'exploration de nouvelles approches du travail éditorial, axées sur l'excellence et la professionnalisation. (LITTÉRATURE)
- 9.3 Voir à ce que les programmes de bourses aux artistes tiennent compte des différentes formes que revêt la danse et s'ajustent rapidement aux transformations qu'elle subit, notamment en rapport avec l'usage des technologies numériques. (DANSE)
- 9.4 Augmenter les plafonds des montants des bourses, notamment pour répondre adéquatement aux projets impliquant les technologies numériques. (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / MUSIQUE / DANSE / CHANSON)
- 9.5 Reconnaître l'apport des technologies numériques dans chacune des étapes de recherche, de création, de production et de diffusion de la musique et des arts vivants en général. (MUSIQUE)
- 9.6 Financer la création artistique plutôt que la technologie, non pas l'achat de matériel (hardware, software et accès Internet), mais en fournissant le temps nécessaire au processus créatif. (CHANSON)

Commentaire [17] : O
ui. Peu de projets sont acceptés
à cause des budgets limités...
On a besoin de plus d'argent
au CALQ...

Privilégier le créateur
(continuum) pourrait avoir un
impact sur la loi sur le statut de
l'artiste, la notion d' « artiste-
producteur » pourrait créer des
tensions... À mesure que leur
carrière avance, les artistes
sont amenés à prendre plus de
responsabilités en production,
diffusion et promotion... Les
TN jouent un rôle dans la
création (pas seulement à
l'étape de mixage); il faut
permettre l'**exploration**... ex :
modèle qui intègre la création
dans la diffusion – le CALQ
doit rendre possible cette
créativité qui déborde la
discipline même (ex :
public)...

L'auto-suffisance n'est pas
toujours souhaitable mais c'est
une réalité... Les artistes sont
souvent **pénalisés** lorsqu'ils
portent plusieurs chapeaux
(mais pas les producteurs); il
faut reconnaître cette nouvelle
façon de faire...

Est-ce que le CALQ peut aller
jusqu'au bout de la chaîne, à la
mise en marché (ex : EPK)?

Des éléments de **création** sont
développés dans les actions
promotionnelles, ex : Voir le
programme de « promotion
numérique » du Conseil des
arts du Canada et Musicaction
qui peut inclure de la
recherche-création (ex : web-
série)... Il y a peu de soutien
pour les artistes qui ne sont pas
associés à une maison de
disque... En lien avec le point
8.7 - Il faut ouvrir et permettre
à des **experts** en technologie
de participer à la création. Le
numérique mène à cette
ouverture. On doit perm...

Commentaire [18] : P
rioritaire. Préalable à 9.1, sinon
c'est dangereux...

Commentaire [19] : 9
.5 et 9.6 sont contradictoires :
il faut financer les deux. Il faut
permettre l'**achat** (au lieu de la
location) car cela constitue un
investissement...

10 – Exploration

- 10.1 Apporter un soutien accru aux projets impliquant l'exploration des technologies numériques à des fins de création et de production (production scénographique assistée par ordinateur (CAO), conception des décors, projection vidéo, éclairage, etc.). (CHANSON / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES)
- 10.2 Assurer la reconnaissance de la multiplicité des pratiques utilisant les technologies numériques au sein des programmes de création et de production (MUSIQUE / DANSE).
- 10.3 Mettre de l'avant des mesures destinées à encourager le développement de nouvelles formes émergentes en création, en production ou en diffusion en lien avec les technologies numériques. (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / MUSIQUE / DANSE / CHANSON)
- 10.4 Compte tenu des développements récents de la projection stéréoscopique, il serait souhaitable d'accorder au milieu artistique les ressources financières nécessaires pour permettre d'explorer et d'utiliser cette nouvelle technologie. (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / DANSE)
- 10.5 Explorer de nouvelles avenues de soutien à l'autodiffusion. (LITTÉRATURE)
- 10.6 Reconnaître les pratiques transdisciplinaires en métiers d'art. (MÉTIERS D'ART)
- 10.7 Augmenter le maximum permis en studio d'enregistrement pour la recherche exploratoire tel que présenté dans le programme de bourses du CALQ (présentement limité à 1 500 \$). (CHANSON)

Commentaire [_20] : Il serait opportun que l'artiste puisse bénéficier de l'allocation de 1500 \$ pour l'usage de son **propre studio** dans le cadre des programmes du CALQ. Attention, les studios personnels sont souvent de bons ateliers de travail, mais ce ne sont pas des studios professionnels... Il faut séparer l'exploration de la création, ce qui est d'autant plus important avec l'avènement du numérique... Il y a de l'**innovation dans la production** qui influence la création et la diffusion et qui n'est **pas reconnue** en ce moment. Il faut que l'artiste dispose des ressources pour développer de nouveaux systèmes. Le problème est que le travail sur les éclairages et les senseurs-déclencheurs est réputé appartenir au secteur de la production. Pourtant, ces outils façonnent le travail de création et lui donnent une orientation... Opportunités de partenariats de recherche-crédation avec les universités... L'**expertise** se perd avec la miniaturisation et la démocratisation : favoriser l'accès à des lieux et des expertises de prise de son... Distinguer maquette et produit final... Dans la réalité le coût d'utilisation des studios professionnels est exorbitant et le montant alloué n'est pas suffisant... Est-ce qu'il serait possible de soutenir la pré-production ?

11 – Nouveaux modèles

- 11.1 Accompagner la transformation de l'écosystème littéraire en favorisant l'avènement de nouveaux types d'acteurs et de modèles d'affaires qui reposent sur l'édition numérique et qui assurent aux créateurs un revenu équitable dans le respect du droit d'auteur, afin de stimuler la créativité et l'essor de l'ensemble de la littérature québécoise. (LITTÉRATURE)
- 11.2 Soutenir les centres de production à développer ou à revisiter leur modèle en tenant compte des besoins actuels et à venir des artistes. (CINÉMA-VIDÉO / ARTS NUMÉRIQUES)
- 11.3 Concevoir des initiatives de financement adaptées aux nouveaux modèles de pratiques artistiques en arts numériques :
 - revisiter les programmes d'aide à la création pour que ceux-ci soutiennent le parcours professionnel de l'artiste au lieu d'un projet de création unique;
 - revoir les conditions d'admissibilité et les critères d'évaluation des programmes de soutien à la recherche-crédation et à la production pour qu'ils soient réellement convergents avec la recherche, la production et la diffusion de la création artistique des pratiques composant les arts médiatiques, et non avec ceux d'une industrie ou d'une autre discipline;
 - reconnaître la recherche-crédation hors université dans le cadre d'un processus plutôt que dans le cadre de livrables. (ARTS NUMÉRIQUES)

- 11.4 Reconnaître les communautés de développement collectif de solutions logiciel et matériel libre, existantes et en devenir, dédiés à la création. Se doter d'une politique d'appropriation et de développement d'outils-logiciels. (ARTS NUMÉRIQUES)
- 11.5 Favoriser l'accès à des systèmes perfectionnés de captation numérique audiovisuelle et à l'expertise qui y est liée à des fins de projections de concerts et de spectacles en salle au Québec et hors Québec. (MUSIQUE / CHANSON)
- 11.6 Rendre disponibles des fonds pour la diffusion d'œuvres littéraires (ex : diffusion de spectacles littéraires sur Internet, sur plate-formes mobiles, etc.) et soutenir les nouvelles formes d'activités en lien avec les technologies numériques et les réseaux sociaux. (LITTÉRATURE)
- 11.7 Ouvrir les programmes du CALQ aux festivals en ligne. (CINÉMA-VIDÉO)
- 11.8 Reconnaître le processus de création en réseau en tant que pratiques légitimes (élaboration, modification ou l'enrichissement d'œuvres, le partage de matériaux en vue de la création d'une œuvre, l'improvisation en direct, la performance impliquant une communauté délocalisée réunie en réseau, etc.). (CHANSON / THÉÂTRE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / ARTS DU CIRQUE / MUSIQUE / DANSE / ART VISUELS)
- 11.9 Favoriser la dimension de sollicitation des réseaux sociaux qui permet d'élargir la diffusion tout en permettant une mise en marché des œuvres moins coûteuses que l'entretien d'un site Web ou d'un site transactionnel. (MÉTIER D'ART)
- 11.10 Permettre la captation et la diffusion servant à des fins promotionnelles en vue de créer l'événement. (CHANSON)
- 11.11 Reconnaître l'utilisation de la licence Creative Commons. (CHANSON)
- 11.12 Soutenir les initiatives d'accompagnement des artistes émergents en région qui jouent un rôle concret de professionnalisation et de développement artistique. (CHANSON)
- 11.13 Favoriser le mécénat et les partenariats avec des producteurs non-traditionnels. (CHANSON)

Commentaire [_21] : D'accord, mais reconnaître Creative Commons d'abord... Celui-ci a été complètement évacué par la SODEC alors qu'il représente une infrastructure qui a du potentiel; il y a beaucoup de d'incompréhension et de besoins en éducation... Pour la Socan c'est non admissible. Les artistes conservent leurs droits d'exploitation commerciale, mais permettent la copie gratuite. Les licences CC ouvrent la porte à l...

Commentaire [_22] : Utilisée par Misteur Valaire depuis 2006... Licence plus précise que le copyright. Outil d'éducation autant pour les créateurs que les publics. Dangereux si mal compris; ouvre la porte à la création si bien compris...

Commentaire [_23] : Ex : Vision'Art (Laurentides) : accompagnement offert aux artistes. Ne se substitue pas aux agences mais permet de diriger les artistes vers les bonnes sources. Pour les artistes de la relève. Il n'existe peu d'équivalent au Québec. Cela concerne davantage le point 6.

Commentaire [_24] : Anciennement, le producteur (ou maison de disques) devait créer un plan de match. Avec iTunes, aucun plan n'est amené. Présentement, le sentiment est défaitiste chez les producteurs. Il est plus facile de convaincre des intervenants (tels que Rona ou Lassonde) qui ne sont pas du domaine de la musique... La no...

Commentaire [_25] : Plusieurs pièces du 20^e siècle n'existent plus; un tiers du matériel d'un cours sur la chanson québécoise est introuvable... Les œuvres et enregistrements sont éphémères... La SPACQ n'a pas pu créer un Musée de la chanson faute de programme au MCCF... Phonothèque Québec va fermer ses p...

12 – Conservation et documentation

- 12.1 Soutenir les initiatives d'archivage numérique et celles visant la réactualisation des archives en vue d'une conservation ou d'une diffusion. Favoriser l'accès à des ressources spécialisées en archivage numérique. (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / MUSIQUE / DANSE / CHANSON)
- 12.2 Soutenir des projets de numérisation des collections et de fréquentations virtuelles des expositions. (MÉTIER D'ART / ARTS VISUELS)
- 12.3 Favoriser la présence des œuvres littéraires québécoises sur Internet en procédant à la numérisation du patrimoine littéraire québécois, de manière à ce que le public puisse y avoir accès en tout temps et partout. (LITTÉRATURE)

- 12.4 Identifier et soutenir un organisme ayant pour mandat la conservation et la documentation de projets artistiques en arts numériques. (ARTS NUMÉRIQUES)
- 12.5 Identifier et soutenir un organisme ayant pour mandat la conservation et la documentation de projets artistiques en arts médiatiques :
- les projets artistiques en arts médiatiques sont souvent éphémères. La documentation est essentielle, autant pour la diffusion et la promotion, que pour la conservation. (CINÉMA-VIDÉO)

13 – Outils d’animation ou d’éducation

- 13.1 Encourager le développement d’outils et de stratégies innovantes dans les domaines de l’animation, de la médiation culturelle ou de l’éducation culturelle sur différentes plateformes numériques (Internet, interfaces portables, etc.). (DANSE / MUSIQUE / ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / ARTS NUMÉRIQUES / CHANSON)
- 13.2 Adapter le programme de sensibilisation à la chanson pour l’offrir au primaire et secondaire. Arrimer cette proposition aux actions du ministère de l’Éducation en ce sens. (CHANSON)
- 13.3 Créer des partenariats avec Radio-Canada ou Télé-Québec (ou autres télédiffuseurs) pour l’offre destinée à la jeunesse. (CHANSON)

14 – Création de sites Web

- 14.1 Offrir un soutien accru aux organismes de services qui souhaitent bonifier leur offre de service aux artistes ou aux organismes artistiques concernant les technologies numériques (outils de promotion et de mise en marché, conception de sites Web, etc.). (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / MUSIQUE / CHANSON)
- 14.2 Soutenir une initiative visant à procurer une trousse à outils simple destinée aux organismes et aux artistes pour la création de leur site Web. (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / MUSIQUE)
- 14.3 Soutenir les organismes dans leur volonté d’embaucher des consultants pour développer des outils personnalisés de promotion, de mise en marché, de conception de site Web. (DANSE)
- 14.4 Soutenir le travail de conception et de réalisation de sites Web pour les artistes et les organismes :
- contribuer à faire reconnaître l’importance de publications Web au même titre que les ouvrages imprimés;
 - favoriser des projets de publication de catalogues et programmes Web de grande qualité. (CINÉMA-VIDÉO / ARTS NUMÉRIQUES)

15 – Vitrine virtuelle

Commentaire [_26] : Le milieu collégial est mal adapté. Les artistes en développement rajeunissent. Il faut faire de la sensibilisation avant le cégep (au primaire et au secondaire)... Rien n’empêche le gouvernement de sensibiliser la population aux **droits des artistes**...

Commentaire [_27] : Une montée de la popularité de la chanson a été ressentie dans les écoles à cause de l’émission Star Académie... **La télé publique au Québec** devrait être mieux soutenue pour faire la promotion de la culture au Québec; un enjeu politique incontournable; Télé-Québec devrait principalement faire la promotion de notre culture...

Commentaire [_28] : Stimuler l’utilisation de **logiciels libres et open source** ici afin de ne pas dépenser des fortunes en argent public... Cela augmente du même coup le bassin de **personnes ressources** (contrairement aux logiciels propriétaires)... Mettre l’argent sur la **formation** plutôt que des outils qui eux peuvent être gratuits... Il est important que l’artiste possède son **nom de domaine**... La création de sites Web est de l’argent gaspillé... Il faut plutôt aider les artistes dans la **mise en marché, la communication, la visibilité : mise à jour et formation continue**... Le problème s’est déplacé : au lieu de promouvoir le produit via le site, il faut faire la promotion du site (2^e génération de sites Web); il faut adapter les programmes en conséquence... Les plates-formes changent si rapidement que la formation est une perte de temps pour l’artiste; mieux vaut payer les services d’un spécialiste pour le faire... Le risque augmente si l’on travaille individuellement : plutôt mettre l’argent dans les **compagnies** qui s’occu... [3]

- 15.1 Créer une vitrine virtuelle d'envergure et permanente susceptible d'être consultée par les marchés québécois, canadiens et étrangers ainsi que par le public en général. La création et la gestion d'une telle vitrine devraient se faire en collaboration avec d'autres instances gouvernementales, telles le MTQ, le MRI et BAnQ. (DANSE / MUSIQUE / ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / MÉTIERS D'ART / ARTS VISUELS / CHANSON)
- 15.2 Soutenir et favoriser la mise en place d'une plate-forme Web de promotion et diffusion de l'art numérique québécois. (ARTS NUMÉRIQUES)
- 15.3 Soutenir la création de plates-formes Web fédératrices avec la capacité de créer et maintenir des communautés d'intérêt et de jouer un rôle éditorial :
- Vitrine virtuelle : répertoire de ressources en arts médiatiques au Québec. Répertoires d'organismes, d'événements et d'artistes. Catalogue d'œuvres avec documentation. Un site participatif et collectif, ouvert à la communauté d'intérêts au sens large, incluant les commissaires indépendants, les historiens et les critiques. (CINÉMA-VIDÉO)

16 – Services en ligne

- 16.1 Soutenir les initiatives de développement de marché réalisées dans la sphère numérique de type « marché de l'art en ligne ». Ces marchés présenteraient différentes propositions artistiques avec performances accessibles en flux continu qui pourraient être consultées par les diffuseurs. (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / MUSIQUE / DANSE / ARTS VISUELS / MÉTIERS D'ART / CHANSON)
- 16.2 Pour les organismes artistiques qui souhaitent gérer leur propre billetterie, soutenir les initiatives visant le développement de systèmes de billetterie en ligne. (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / MUSIQUE / DANSE / CHANSON).
- 16.3 Encourager la mise sur pied d'un site de catalogage et de distribution des œuvres au service des boutiques en ligne. (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / MUSIQUE / CHANSON)
- 16.4 Favoriser financièrement la mise en place de sites spécialisés de promotion, de critique, de diffusion et de vente en ligne de livres numériques de la littérature québécoise. (LITTÉRATURE)
- 16.5 Si certaines plates-formes existent déjà (ex. : Rideau), la nécessité est de favoriser la création d'un outil qui répertorie automatiquement l'ensemble de l'offre à partir d'un seul site Web. (CHANSON)
- 16.6 Ne pas concurrencer ce qui existe déjà (Select Digital, etc.) ; ne pas intervenir partout. (CHANSON)

17 – Publications en ligne

- 17.1 Soutenir la diffusion en ligne des contenus des périodiques culturels. Consolider les périodiques culturels en facilitant leur adaptation aux défis que posent les technologies numériques par un financement accru de leur promotion et de leur communication par Internet. (LITTÉRATURE)

Commentaire [_29] : « consultée » implique des droits d'auteur... Quel rôle pour la BAnQ? Réaffirmer son rôle par rapport à la conservation et la numérisation des œuvres... Absence de **protocole de conservation et de métadonnées** (manque de budget)... Ultimement une implication dans la **mise en valeur** des œuvres (diffusion) est souhaitable... ex : le « **streaming** » se fait dans d'autres pays et ils font de l'argent de cette manière (ex : Deezer, Grooveshark, Last.fm, etc.)... Il serait important de développer un site Web de diffusion de la chanson au Québec...

Il faut profiter de l'expertise en catalogage qui existe déjà au Québec (MELS)... 15.1 est le **meilleur scénario** : le milieu se porte bien mais il y a un **problème d'accès**; un site interactif où tout est accessible réglerait le problème des droits d'auteur parce que ce serait de la radio...

Commentaire [_30] : Créer une **banque de données** où l'on peut téléverser les pistes et pochettes avec des métadonnées normalisées et la documentation (« back-end » unique). Les déclinaisons (en multiples formats et sur de multiples plates-formes) pourraient se faire à partir du téléversement unique. Cela éviterait de réinventer la roue. Ce serait un centre de documentation culturelle (gouvernemental) et non commercial... Voir le projet de développement des marchés numériques de Musicaction... Référencement : instaurer un genre de **dépôt légal** de l'URL...

- 17.2 Permettre l'accès en ligne, en tout temps, et de partout, aux œuvres littéraires québécoises sur toutes les plate-formes numériques et en assurer le positionnement. (LITTÉRATURE / CHANSON)
- 17.3 Soutenir le travail éditorial et de commissariat en ligne en tant que pratiques de navigation dans l'offre abondante de contenu en ligne (CINÉMA-VIDÉO)
- 17.4 Produire davantage de ressources de documentation et d'interprétation sur les arts médiatiques actuels (DVD, publications et périodiques). (CINÉMA-VIDÉO)

18 – Mise en marché

- 18.1 Rendre disponibles des fonds pour une mise en marché adéquate et de qualité (ex : captations de spectacles de qualité sur DVD, etc.). (ARTS DU CIRQUE / ARTS MULTIDISCIPLINAIRES / THÉÂTRE / MÉTIERS D'ART / ARTS VISUELS / CHANSON)
- 18.2 Développer une culture de l'édition du matériel promotionnel, critique et d'interprétation dérivée des œuvres et des artistes québécois en arts médiatiques : DVD, publications, livres, périodiques, ressources pédagogiques. (CINÉMA-VIDÉO / ARTS NUMÉRIQUES)

Commentaires généraux :

- Il faut insister sur les points 1.7 et 1.8., et sur un fonds dédié au contenu québécois pour les entreprises. Mais attention, l'argent va souvent aux producteurs...
- Souhait : que ce processus mènera réellement à des résultats. Nous donnons de notre temps et espérons que le rapport issu de cette démarche ne sera pas « un rapport parmi d'autres ».

Liste de participants (19) :

Beaulieu, Jean-François
Bédard, Myrille
Bisaillon, Jean-Robert
Céré, Jean-Christian
Chenart, Mario
Désilets, Alexandre
Déziel, Guillaume
Drapeau, Naïla
Dufour, Caroline
Jolicoeur, Pierre
Lacasse, Serge
Lebeau, Dominique
Léger, Robert
Massé, Alain

Commentaire [_31] : P eut être adapté à la chanson. Nous avons besoin d'initiatives **collectives** pour avoir un meilleur positionnement sur les plates-formes de publication. Des négociations se font de gré à gré, entre un artiste particulier et une plate-forme privée (ex : iTunes), ce qui fait que certains catalogues sont exclus... Il faut assurer un **accès universel des contenus québécois** et éviter tout favoritisme; les œuvres qui ont profité de financement public devraient être accessibles **universellement**.

Commentaire [_32] : Il faut encourager les « **nouveaux métiers** », ceux des gens « branchés » afin de mieux exploiter les ressources numériques, mais il n'existe aucun soutien en ce moment... La mise en marché peut faire partie de la **démarche artistique** de l'artiste...

Commentaire [_33] : D evrait aussi inclure la mise en marché d'œuvres **originales**.

[Nadeau, François](#)
[Prévost, Franklyne](#)
[Proulx, Émilie](#)
[Toupin, Geneviève](#)
[Valiquette, Gilles](#)

La nouvelle réalité numérique remet tout en question. La conversion se fera de toute façon, mais dans ce processus : 1) les **artistes ont perdu leurs protections** (ex : lois, etc.), échec des collectifs de droits d'auteur, 2) les **œuvres sont dévalorisées** (valent moins)... **Les coûts de production ont diminué mais l'artiste reçoit moins...** La problématique de la **monétisation** des œuvres demeure... La politique est toujours en mode « réaction » alors que cela fait 20 ans que les TN sont là; les **FAI** se sont accaparés 50-60% de nos revenus depuis... Les **droits d'auteur** représentent la moitié du problème. Il faut **responsabiliser les ayants droits** à travers les lois sur les licences... Est-ce que le CALQ et la SODEC vont aller défendre ces dossiers au niveau fédéral? Le fait que la Ministre n'ait **pas juridiction** est un problème qui devrait être soulevé dans le rapport, car cela affaiblit les artistes. Il faut préparer le terrain avant le prochain projet de loi, en concertation avec la Ministre. Le droit moral demeure, cela peut être un point de départ pour le CALQ... Les **associations** ont besoin du **rapport @LON comme toile de fond** lorsqu'ils iront défendre ce dossier dans le futur...

OK pour le renouveau du CALQ, mais les artistes apprécient le **lien direct** (sans intermédiaire) qu'ils peuvent avoir avec le CALQ : il ne faudrait pas toucher à cet aspect. Il y a une volonté du milieu de se rapprocher de la SODEC à cause de la prolifération des artistes autonomes. Il faut créer une **synergie** entre tous les acteurs. Parce qu'il n'est pas assujéti au monde de la production, le CALQ peut aider le **créateur débutant** à devenir autonome. (La SODEC est comme un Boeing 747 dont le virage sera long et dur et les jeunes sont assis à l'arrière en classe économique, sans parachute en cas d'échec : il faut éviter que les artistes soient pris en otages dans ce processus...) Les **rôles complémentaires** de CALQ/SODEC sont un enjeu majeur : si les artistes demandent au CALQ d'ouvrir la porte à l'auto-production, c'est parce que la SODEC ne le fait pas... Il y a un problème très concret au niveau des programmes : comment changer le vocabulaire qui définit création et production? Le Web permet au créateur de rejoindre **directement le consommateur**. L'artiste entrepreneur est aussi **employeur** : il a besoin d'outils (via le CALQ) pour prendre la valeur (mise en marché) et devenir assez intéressant pour aller de l'autre côté de la clôture (à la SODEC)... Il faut créer le **chaînon manquant** entre CALQ/SODEC; si ceux-ci se cantonnent dans leurs rôles traditionnels, on n'y arrivera jamais. Il faut identifier les **rôles et responsabilités** de chaque maillon dans la chaîne, du **créateur au consommateur**.

Le métier dépend d'une **équipe**... Il faut distinguer « l'entrepreneur par défaut » de celui qui le devient par choix et « l'attitude d'autonomie » : c'est une somme de travail énorme. La moitié des étudiants en chanson se décourage éventuellement... Le métier requiert une **aptitude pour vendre** et non simplement des outils... Cela enlève du temps de création, le **stress** enlève de l'énergie pour créer. Ce n'est pas tous les travailleurs autonomes qui peuvent faire des affaires et de la création à la fois. Il n'y a pas d'argent pour les agents qui pourraient mieux aider... **L'autonomie a un coût**, mais l'artiste souvent ne se paye pas pour pouvoir payer les autres... **L'assurance-emploi** serait-elle une solution? Un partenariat entre le CALQ et **Emploi-Québec** est une bonne idée...

Les dépenses excèdent les revenus, les artistes « payent pour travailler » au Québec, les TN découragent les artistes compte tenu du travail qu'elles impliquent... Point positif : le contact direct avec le public qui devient un appui moral.

Le soutien économique et les instances ne sont **pas en phase** (ex : les pratiques innovatrices ne sont pas soutenues si elles sont « auto-produites »)...

Les artistes sont de plus en plus dévalorisés. Ils sont emprisonnés dans un cercle vicieux. Comment mieux **encourager** les artistes? Ex : Le modèle des intermittents du spectacle en France pourrait être intéressant...

Page 3: [4] Commentaire [_5]

2011-08-02 20:46:00

Il y a beaucoup de travail à faire au niveau de l'**éducation** afin de contrer la pensée magique au sein du public. Notre métier est tellement dévalorisé que cela devient notre responsabilité de revendiquer notre droit de vivre et de payer le loyer...

L'éducation doit se faire par le gouvernement **auprès des entreprises** et non auprès du public. Au besoin, il faudrait utiliser des moyens coercitifs visant les entreprises.

Il faut aussi faire de la **pression politique** (ex : lois) auprès de entreprises, ex : comme pour les déversements de produits chimiques dans les cours d'eau. Le consommateur lui ne détient pas de levier de pression...

Il ne faut pas attendre après le public... Deux groupes d'intérêts profitent de la situation actuelle : 1) les **vendeurs** de logiciels et d'équipements et 2) les **fournisseurs** d'accès Internet. Ce sont eux qui font de l'argent... Il faudrait légiférer ; la nationalisation serait la voie idéale... Il faut structurer des réseaux de collaboration entre spécialistes...

Page 4: [5] Commentaire [_8]

2011-08-02 20:54:00

Voir le projet actuel de monétisation et d'échanges non-commerciaux du **Songwriters Association of Canada** : la solution réside dans l'imposition d'une redevance... Il faut réconcilier deux écoles, entre taxer le consommateur et taxer l'accès Internet, ce qui ne fera qu'augmenter les tarifs en bout de ligne... Il y a un problème de répartition entre auteurs, interprètes, producteurs... L'association crée une **infrastructure** : un forfait qui inclut l'accès libre et illimité à la musique. Selon un sondage CROP, 72% des répondants seraient prêts à accepter une surcharge. Il n'y a pas eu de solution jusqu'ici car il n'y a pas eu de propositions : **l'offre légale** est plus acceptable qu'on ne le pense. Il faut une approche transparente et non frustrante pour le consommateur, ex : Netflix...

Il faut clairement dire dans le rapport que les **fournisseurs** doivent faire partie de la solution (deux façons : les contraindre, ex : Hadopi, ou s'asseoir volontairement à la table de négociation via une offre gagnante-gagnante). De plus, les fournisseurs pourraient bénéficier d'un capital de sympathie (marketing)... Les artistes doivent aussi mieux surveiller les **sociétés de gestion de droits** pour que celles-ci soient équitables envers tous les artistes, peu importe leur degré de notoriété... L'utilisation commerciale implique un éventail de droits à verser (ex : droits voisins); les **algorithmes** de perception des sociétés de droits d'auteur devraient être revus en tenant compte de l'importance de la **diffusion Web**. Le **public** fait aussi partie de la solution : les associations des consommateurs appuient la démarche... La **création d'un fonds** dédié à la production de contenu québécois (à l'image du Fonds des médias canadiens): toutes les entreprises québécoises de contenu pourraient y souscrire.. Mais il faudrait aussi que les **auto-producteurs** puissent profiter des retombées de ces fonds qui bénéficient pour le moment seulement aux producteurs.

Il faut se donner un **instrument permanent** car on ne réglera pas le problème aujourd'hui... Quel genre de représentation pour les artistes?

La SPACQ a organisé une coalition, table de veille continue, mais il n'y a pas d'aide pour effectuer des études, aller chercher des expertises, payer un coordonnateur...

Ex : La France a nouvellement créé le **Conseil national du numérique** qui regroupe les sociétés de droits d'auteur, les grandes maisons de disques, l'industrie des TIC, mais il y a une absence des membres du public, de **consommateurs** (ceux-ci jouent un rôle majeur dans l'univers numérique), d'artistes... Nous pourrions constituer une entité plus crédible au Québec, pour le droit d'auteur mais également concernant les **infrastructures** (ex : fibre optique, etc.)... Bref, si nous ne trouvons pas les **moyens**, nous serons incapables de relever le défi du numérique! Peut-être faudra-t-il se tourner vers le privé? Ex : Éléphant de Quebecor... Le **MCCF** devrait mener une veille stratégique continue sur le numérique...

Oui mais comment? Voir 5.2? Comment augmenter le **capital de risque en culture**? Ex : Placement-Culture...

Importance du lien direct avec les artistes sans intermédiaire (ce qui n'est pas le cas maintenant)... On doit susciter des partenariats avec des entreprises **hors du champ culturel**... Tenir les **entreprises subventionnées par le gouvernement provincial** de mettre **1%** de leurs budgets en recherche et innovation sur des collaborations avec des organismes artistiques... Besoin d'**incitatifs fiscaux**... Il faut établir un **partenariat direct** entre les créateurs et le secteur privé (sans l'intermédiaire des industries culturelles)... Problème du **statut juridique** : les organismes ont été dans l'obligation de s'incorporer à but lucratif afin d'avoir accès à la SODEC; il faudrait revoir ces modèles; Placement-Culture ne soutient que les OSBL... Il faut adapter les critères d'éligibilité à certaines réalités disciplinaires différentes... Ça fait longtemps que nous manquons de **leviers de développement**...

Le lieu unique versus la multiplication des plates-formes... Un tel portail devrait exister par discipline, par groupe d'intérêt... Les portails sont difficiles à implanter, voir Netmusique (fonds de l'autoroute de l'information) il y a 15 ans...

Autre proposition : un « **back-end** » **unique** qui pourrait être pris en charge par BANQ, par exemple... Ex : Oui, mais l'entrepôt numérique du livre (ANEL) a aussi ses problèmes : Comment forcer un éditeur à y déposer? Contenu mal exploité... Qui prendra l'initiative du côté de la chanson? ADISQ? SOPROQ? Cela devrait être le **MCCF** car c'est un projet qui va au-delà des intérêts commerciaux... Il faudra créer des **incitatifs** (ex : ADISQ pourrait reconnaître le nombre de fréquentations du serveur, etc.)...

Si la musique ne peut être monnayée, elle pourrait être hébergée par l'état et le coût refilé aux payeurs de taxes (utilisateurs) plutôt qu'aux créateurs...

Une plate-forme serait bien pour la **création**, et non la diffusion...

Un espace (une porte d'entrée) québécois pourrait favoriser les **échanges** et les **collaborations**...

Pas une vitrine mais un espace pour l'**échange d'informations** (une initiative est déjà en cours)... Un forum sur la chanson serait pertinent... Il restera toujours d'autres serveurs où il faudra s'inscrire en plus...

Le 6.3 devrait être scindé en deux : 1) portail de services et d'accompagnement (ex : ce que la SPACQ fait déjà), 2) **agrégateur québécois** à des fins commerciales...

Page 8: [9] Commentaire [_17]

2011-08-02 21:20:00

Oui. Peu de projets sont acceptés à cause des budgets limités... On a besoin de plus d'argent au CALQ...

Privilégier le créateur (continuum) pourrait avoir un impact sur la loi sur le statut de l'artiste, la notion d' « artiste-producteur » pourrait créer des tensions... À mesure que leur carrière avance, les artistes sont amenés à prendre plus de responsabilités en production, diffusion et promotion... Les TN jouent un rôle dans la **création** (pas seulement à l'étape de mixage); il faut permettre l'**exploration**... ex : modèle qui intègre la création dans la diffusion – le CALQ doit rendre possible cette créativité qui déborde la discipline même (ex : public)...

L'auto-suffisance n'est pas toujours souhaitable mais c'est une réalité... Les artistes sont souvent **pénalisés** lorsqu'ils portent plusieurs chapeaux (mais pas les producteurs); il faut reconnaître cette nouvelle façon de faire...

Est-ce que le CALQ peut aller jusqu'au bout de la chaîne, à la **mise en marché** (ex : EPK)? Des éléments de **création** sont développés dans les actions promotionnelles, ex : Voir le programme de « promotion numérique » du Conseil des arts du Canada et Musicaction qui peut inclure de la recherche-crédation (ex : web-série)... Il y a peu de soutien pour les artistes qui ne sont pas associés à une maison de disque... En lien avec le point 8.7 - Il faut ouvrir et permettre à des **experts** en technologie de participer à la création. Le numérique mène à cette ouverture. On doit permettre ce type d'exploration.

Page 10: [10] Commentaire [_21]

2011-08-02 22:39:00

D'accord, mais reconnaître **Creative Commons** d'abord... Celui-ci a été complètement évacué par la SODEC

alors qu'il représente une infrastructure qui a du potentiel; il y a beaucoup de d'incompréhension et de besoins en éducation... Pour la Socan c'est non admissible. Les artistes conservent leurs droits d'exploitation commerciale, mais permettent la copie gratuite. Les licences CC ouvrent la porte à la re-crédation, à la possibilité d'utiliser des œuvres existantes et de les transformer... Est-ce que le gouvernement québécois ou le CALQ a une position à cet égard ?

Le scénario 11.8 reconnaît ce mode de travail et rend légitime la création sur les plateformes numériques.

Page 10: [11] Commentaire [_24]

2011-08-02 22:28:00

Anciennement, le producteur (ou maison de disques) devait créer un plan de match. Avec iTunes, aucun plan n'est amené. Présentement, le sentiment est défaitiste chez les producteurs. Il est plus facile de convaincre des intervenants (tels que Rona ou Lassonde) qui ne sont **pas du domaine de la musique**... La notion de **valeur de l'image de marque** de l'artiste versus la valeur de l'artiste, ex : Misteur Valaire donne sa musique et devient un atout pour les entreprises... Il est plus aisé d'aller chercher du financement de commandites que de rédiger des demandes de bourses (exemple de nouveau modèle)... Il faut voir à valoriser le mécénat associé au travail d'un artiste. Si le gouvernement du Québec était producteur, l'œuvre pourrait être disponible au public...

Page 10: [12] Commentaire [_25]

2011-08-02 22:30:00

Plusieurs pièces du 20^e siècle n'existent plus; un tiers du matériel d'un cours sur la chanson québécoise est introuvable... Les œuvres et enregistrements sont éphémères... La SPACQ n'a pas pu créer un Musée de la chanson faute de programme au MCCF... Phonothèque Québec va fermer ses portes... Il y a un **besoin urgent** en conservation et documentation et la solution ne peut se faire autrement qu'avec des **partenaires gouvernementaux**... Les archives constituent une source pour la récréation (ou réactualisation) d'œuvres...

Il y a plusieurs **collections personnelles** que BANQ pourrait aller chercher...

Il est surprenant que le **dépôt légal numérique** n'existe pas encore! (le dépôt légal se fait encore sous forme de CD)

Stimuler l'utilisation de **logiciels libres et open source** ici afin de ne pas dépenser des fortunes en argent public... Cela augmente du même coup le bassin de **personnes ressources** (contrairement aux logiciels propriétaires)...

Mettre l'argent sur la **formation** plutôt que des outils qui eux peuvent être gratuits... Il est important que l'artiste possède son **nom de domaine**... La création de sites Web est de l'argent gaspillé... Il faut plutôt aider les artistes dans **la mise en marché, la communication, la visibilité : mise à jour et formation continue**...

Le problème s'est déplacé : au lieu de promouvoir le produit via le site, il faut faire la promotion du site (2^e génération de sites Web); il faut adapter les programmes en conséquence...

Les plates-formes changent si rapidement que la formation est une perte de temps pour l'artiste; mieux vaut payer les services d'un spécialiste pour le faire... Le risque augmente si l'on travaille individuellement : plutôt mettre l'argent dans les **compagnies** qui s'occuperont des artistes (micro-niches)... La **composition des équipes** (intermédiaires, experts, etc.) change mais demeure essentielle.